



25. YOUTH OPEN DUDELANGE

19.06.2022

RÈGLEMENT

Article 1

CATÉGORIES D'ÂGES ET DE POIDS

Admis à la compétition sont les garçons et filles nés de 2011 à 2005 inclus.

Les catégories d'âges sont fixées et nommées comme suit :

U13	U15	U18
2010 et 2011	2008 et 2009	2007, 2006 et 2005

Les catégories de poids pour les U13 sont les suivantes :

Féminines : -30,-33,-36,-40,-44,-48,-52,-57, +57kg

Masculins : -34,-37,-40,-43,-46,-50,-55,-60, +60kg

Les catégories de poids pour les U15 sont les suivantes :

Féminines : -33, -36, -40, -44, -48, -52, -57, -63, +63 kg

Masculins: -38, -42, -46, -50, -55, -60, -66, -73, +73kg

Les catégories de poids pour les U18 sont les suivantes :

Féminines: -40, -44, -48, -52, -57, -63, -70, +70 kg

Masculins: -50, -55, -60, -66, -73, -81, -90, +90 kg

Un compétiteur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie de poids pour sa catégorie d'âge et de sexe respectif.

L'organisateur a le droit de décider à tout moment pour des raisons d'organisations de regrouper des catégories de poids.

Article 2

INSCRIPTIONS ET LIMITATIONS

Le nombre de compétiteurs pour le tournoi est limité à 400.

Sont invités exclusivement les clubs des pays appartenant à l'UEJ./IJF.

L'inscription des compétiteurs se fait uniquement moyennant des fiches d'inscriptions à télécharger sur la homepage du club (www.judojjudelage.lu) et sont à renvoyer **avec copie du virement bancaire** à l'organisateur **avant le 11.06.2022**

PAR COURRIEL (yod@judojjudelage.lu) (premier reçu/premier servi jusqu'à limite)

Frais d'inscriptions par judoka est 10€.

Détails bancaires:

BGL-BNPPARIBAS

BIC: BGLLLULL

IBAN: LU28 0030 0850 7641 0000

Un compétiteur ne figurant pas sur les fiches d'inscriptions et non prépayé ne peut être admis à la compétition.

Le nombre de responsables (coachs) par club est limité à 3 au maximum (si min. 3 judokas inscrits).

Le droit de participation donne droit à la remise des «carte de compétiteur» (Nom, Age, Poids, sexe à contrôler et à compléter et à présenter lors de la pesée). Les cartes coachs peuvent être obtenues moyennant remise d'un bracelet.

Pour le bon déroulement de ce tournoi, seul un coach du club du compétiteur appelé à combattre sera accepté autour de la surface de compétition respective, muni de son bracelet. Les judokas ne combattant pas, resteront en dehors de cette surface, par contre les supporters resteront exclusivement dans les tribunes.

Les responsables des clubs sont tenus à veiller à ce que leurs compétiteurs et supporters sachent se comporter avec la discipline nécessaire. Tout excès éventuel respectivement manquement de discipline jugé comme inacceptable par les arbitres ou l'organisateur pourra entraîner l'exclusion du judoka, responsable ou club de la manifestation.

Article 3

PESEE ET TOLERANCES

Les temps de pesée seront strictement respectés.

Seuls les judokas munis d'une «carte de compétiteur» et d'un passeport sportif valable sont admis à la pesée. Cette carte est à vérifier par le responsable (coach) du club et présenter pour contrôle à la pesée par le participant concerné. (si passeport sportif national pas disponible il faut présenter une CI ou passeport)

Les responsables sont également tenus à veiller à la discipline nécessaire lors de la pesée et à faire contrôler

l'inscription de leurs participants sur les listes de compétition.

Seules les catégories féminines U13/U15/U18 auront une tolérance de 100gr. Les garçons devront porter min. un slip et les filles minimum d'un slip et d'un t-Shirt.

Horaire de pesée :

U13 : 08h – 09.15h

U15 : 11.30h – 12.00h

U18 : 14.00h – 14.30h

Article 4

DUREE ET DEBUT DES COMBATS

La durée des combats est fixée à 3 minutes pour les U13 et U15 et à 4 minutes pour les U18 ; plus Golden Score éventuellement.

Le début des combats est prévu à 09.45h.

Article 5

LICENCES

Seuls les compétiteurs en possession d'une licence valable de leur fédération respective (lors de la pesée) sont admis à la compétition.

Article 6

FORMULE DE COMPETITION

- En cas de 2 combattants dans une catégorie de poids le principe Best of 3 sera utilisé
- En cas de 3 à max. 5 combattants un pool ' chacun contre chacun sera utilisé
- En cas de plus 5 combattants le double repêchage sera utilisé avec garanti de 2 matchs par combattants.

L'organisateur a le droit de modifier le système de compétition à tout moment pour raison organisationnelle.

À la fin des épreuves, un classement par club sera effectué de la façon suivante:

7 points pour le compétiteur sortant vainqueur de sa catégorie de poids

4 points pour le compétiteur terminant deuxième et (cat. Poids)

1 point pour le ou les compétiteurs terminant troisièmes. (cat. Poids)

Le club totalisant le plus grand nombre de points sortira vainqueur de la catégorie d'âge.

(U13/U15/U18). En cas d'égalité de points de plusieurs clubs, le club avec le plus de vainqueurs sera déclaré gagnant.

Y aurait-il toujours égalité de points alors compteront les deuxièmes places, puis les troisièmes, etc.

Article 7

ARBITRAGE

L'arbitrage sera assuré par des arbitres choisis par la FLAM.

Les règles d'arbitrage sont celles de la F.I.J. adaptées au code sportif luxembourgeois dans les différentes catégories d'âge.(U13/U15/U18).

En ce qui concerne tout les cas particuliers ainsi que protestations et réclamations, les décisions éventuelles seront du seul ressort de la Direction de la Compétition (Responsable Sportif et Arbitre Principal)

Les U13, U15 et U18 ont le droit de porter un judogi bleu mais sans obligation. Les ceintures rouges et blanches sont à apporter. Les arbitres peuvent à tout moment exclure un athlète de la compétition pour raison de judogi non conforme aux normes officielles.

Article 8

RECOMPENSES

Coupe aux premiers clubs des différentes catégories d'âge. Médailles aux 3 premiers combattants de chaque catégorie de poids/pool.

Article 9

RESPONSABILITES

L'organisateur ne prend aucunes responsabilités pour tout accidents, blessures, et autres dommages subis dans le cadre de l'organisation sportive, organisationnelle, et de transport.

Article10

COVID CHECK

La compétition se fera sous le régime des conditions sanitaires déterminées par Le Ministère de la Santé à la date du tournoi

TOUT CE QUI N'AURAIT PAS ETE EXPLIQUE DANS LE PRESENT REGLEMENT SERA, LE CAS ECHEANT, EXAMINE PAR L'ORGANISATEUR, QUI PRENDRA SA DECISION EVENTUELLEMENT ENSEMBLE AVEC LE OU UN DES RESPONSABLES DU CLUB CONCERNE. CETTE DECISION SERA DONC APPLICABLE AU MEME TITRE QUE LES REGLES EDITEES DANS LE PRESENT DOCUMENT.

A TOUT MOMENT TOUS LES REGLEMENTS DECRITS CI-DESSUS PEUVENT ETRE CHANGE PAR L'ORGANISATEUR POUR DES RAISONS ORGANISATIONELLES AVANT OU PENDANT LA COMPETITION.

EN CAS DE PROBLEME D'INTERPRETATION DES REGLEMENTS LA VERSION ALLEMANDE FAIT FOIE.